

Le service de formation continue universitaire

Le Service de Formation continue, commun à toutes les UFR (anciennes Facultés) et l'Ecole Polytechnique mais hors IUT, permet d'assurer la coordination entre celles-ci, notamment en terme d'information, de tarifs des prestations et de démarches de validation d'acquis. Il permet la réalisation de projets individuels de formation, le développement des compétences dans les entreprises, organismes publics ou privés et la Validation des Acquis de l'Expérience. Le Service de Formation Continue de l'université a, au même titre que tous les autres organismes de formation, une activité réglementée, nécessitant un agrément de la DIRECCTE.

Nos missions :

- Accompagner les individus et les entreprises dans leurs projets de formations
- Valoriser les compétences, les connaissances et les expériences
- Elaborer et adapter des formations

Nos savoir-faire :

- Le conseil, l'orientation et l'accompagnement
- L'ingénierie de formation

Un suivi administratif personnalisé du stagiaire

Le Service de Formation Continue est votre interlocuteur privilégié au sein de l'université, avant, pendant et après votre formation. Il vous conseille et vous aide pour vos démarches administratives et le montage de votre dossier de financement.

Il vous remet les documents suivants :

- la carte Atout Centre, pour accéder à de nombreux services universitaires (bibliothèques, restaurants universitaires, photocopieuses...)
- un certificat de scolarité
- un contrat ou une convention de formation
- le règlement intérieur
- des relevés de présence (pour attester de votre assiduité en formation)
- des attestations de présence
- une attestation de réussite et le diplôme (pour une formation diplômantes)
- une attestation de fin de formation (pour une formation non diplômante)

Le service de formation continue est réparti sur 4 sites :

> **3 antennes** sur les sites universitaires suivants :

- Portalis pour l'UFR Droit Economie et Sciences Sociales
- Tanneurs pour les UFR Arts et Sciences Humaines et Lettres et Langues
- Tonnelé pour l'UFR de Médecine

> **1 service central** sur le site du Plat d'Etain pour toutes les autres UFR, la VAE et la VAPP ainsi que les fonctions supports.

N°Organisme Formation continue

Organisme de formation continue déclaré à la Préfecture d'Indre-et-Loire depuis 1982 sous le n° 24 37 P 0004 37

Démarche qualité



L'université de Tours est entrée dans une démarche qualité en vue de l'obtention de la certification de service « La formation continue à l'université : la force d'un réseau public », inscrite sur la liste du CNEFOP, dans le cadre du décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle.